



40e séance du Conseil général

Jeudi 24 septembre 2015 à 19h30

Salle du Conseil général, Hôtel-de-Ville

Procès-verbal

Présidence : Mme Celia Clerc (PS)

Trente-quatre Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Arlettaz Marc, Babey Katia, Belo Maria, Blum Sarah, Borel Pierre-Alain, Boukhris Karim, Bühler Pascal, Can Oguzhan, Chantraine Hugues, Clerc Celia, Curty René, Erard Monique, Fatton Marc, Favre Andy, Favre Charles-André, Gagnebin Monique, Herrmann Brand Laure-Anne, Jobin Patrick, Monard Anne, Morel Yves, Moser Claude-André, Musy Daniel, Nussbaumer Daniel, Obrist Matthieu, Oltramare Marc-André, Othenin-Girard Michael, Payot Daniel, Pétremand Marie-Claire, Rappan Yannick, Schafroth Marc, Steudler Adrien, Strub Yves, Surdez Daniel, Ummel Christophe,

Excusé(e)s : Blanc Pierre-Yves, Caglar Nurhan, Gressot Julien, Hainard Frédéric, Imeri Shaip, Marchon Lucie, Vurucu Inan

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Les procès-verbaux de la séance N°37 et N°38 sont adoptés sans modifications et avec remerciements à leur rédactrice.

Mme Celia Clerc, Présidente : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je vous souhaite la bienvenue à cette 40^{ème} séance, dont les débats devront rester dignes et constructifs et partant, dans le respect d'autrui.

Amendement

Article 48bis facilitation interventions à domicile des médecins....

1ère proposition :

Le PLR propose d'étendre le « stationnement facilité » à toutes les visites à domicile des médecins et d'y adjoindre les physiothérapeutes. Il propose de ne pas faire de différence entre visite à domicile pendant ou en dehors du service de garde, pour ce qui concerne le stationnement près du lieu d'intervention. Dès lors, il propose un amendement à l'article 46 bis qui devrait entraîner les modifications suivantes de l'arrêté d'application.

Les médecins **et les physiothérapeutes** en service ~~de garde~~ **au domicile du patient**, les maraîchers les jours de marché et les artisans occupés sur un chantier en ville de La Chaux-de-Fonds sont autorisés à stationner sans égard aux limites temporelles prévues pour les zones bleues ainsi que les zones limitées à 30 minutes ou à stationner sur des places qui sont signalées ou marquées par une interdiction de parquer, lorsqu'aucune place à proximité immédiate du lieu de destination ou du chantier en cours n'est disponible.

2ème proposition

Le PLR propose d'étendre la gratuité pour le « stationnement facilité », au maximum d'une heure, près du lieu d'intervention à toutes les visites à domicile des médecins et des physiothérapeutes.

Le parcage gratuit pour les médecins, en zone bleue à proximité du cabinet, reste limité aux jours de garde.

L'amendement consécutif à l'art 48 entraînerait la modification de l'arrêté sur les émoluments suivante :

Des cartes de "Stationnement facilité sur le territoire communal" sont à disposition de certains usagers de la route, aux conditions suivantes:

a) gratuitement sur tout le territoire communal,

- les médecins assurant un service de garde sur le territoire communal sont autorisés à stationner sans égard aux limites temporelles prévues pour les zones bleues à proximité de leur cabinet durant les jours de garde;
 - **les médecins et les physiothérapeutes assurant un service à domicile sur le territoire communal sont autorisés à stationner sur les zones limitées à 30 minutes ou à stationner sur des places qui sont signalées ou marquées par une interdiction de parquer, lorsqu'aucune place à proximité immédiate du lieu de destination n'est disponible, au maximum pendant 1 heure**
-

3ème proposition

Le PLR propose de fixer les maxima au niveau des propositions actuelles, en outre, comme il propose la gratuité du stationnement facilité pour les visites à domicile hors service de garde, il propose aussi de modifier l'article dans le sens exprimé.

Au final le PLR propose au Conseil Général d'adopter l'Art. 48 bis du rapport sur la perception des taxes amendé suivant :

Article 48 bis

Les cartes de "stationnement facilité" mises à disposition de certains usagers pour l'occupation de la voie publique font l'objet d'une redevance annuelle maximum de:

Médecins: hors service à domicile toute l'année et stationnement devant le cabinet lors des jours de garde: 360 francs

Maraîchers : 100 francs

Artisans, entreprises ou sociétés à but lucratif : 800 francs

Daniel Surdez

Résolution urgente

Classes Jeunes en transition (JET)

Dans le but de faciliter l'intégration socio-culturelle et professionnelle des jeunes non-francophones, les classes JET du CIFOM sont actuellement au nombre de 2 à La Chaux-de-Fonds sous formes de 2 voies de formation avec chacune 18 élèves : JET B (cours de base pour jeunes gens sans connaissances en français) et JET 2 (cours de préparation à l'entrée en formation professionnelle pour jeunes gens non-francophones bénéficiant de connaissances suffisantes en français).

Autrement dit, seuls 36 jeunes de 16 à 20 ans peuvent aujourd'hui bénéficier de ce soutien direct du CIFOM pour toute la région des Montagnes neuchâteloises. Or, depuis 2 ans, le nombre de demandes a explosé, donnant lieu à une liste d'attente qui compte aujourd'hui pas moins d'une trentaine de jeunes. Une alternative leur est proposée: le CIFOM les renvoie au Centre de formation neuchâtelois pour adulte (CEFNA) qui propose 2 cours de 4 demi-journées à La Chaux-de-Fonds uniquement. 22 élèves sont au bénéfice de cette classe pré-JET et il n'existe actuellement aucune offre sur Neuchâtel. Les services du COSM viennent s'ajouter comme troisième alternative, lorsqu'un jeune ne peut être pris en charge par les 2 structures précitées.

Force est de constater qu'à l'heure actuelle, les jeunes non-francophones de plus de 16 ans qui arrivent dans notre canton (ex.: par regroupement familial) disposent d'une infrastructure limitée pour les accompagner dans le processus d'intégration, alors que la réussite de ce dernier repose, à notre sens, sur deux éléments indispensables et indissociables: la langue et l'emploi. Or, il est difficile d'imaginer trouver de l'emploi sans connaître le français. De plus, dans la configuration actuelle, ces jeunes se retrouvent à attendre sur des listes, sans la garantie de pouvoir être pris en charge un jour suivant leur âge, étant donné que la tranche d'âge se limite de 16 à 20 ans. Par ailleurs, nous pensons qu'à l'avenir, il est fort

probable que la Suisse ne soit pas en reste de l'Europe face au flux migratoire actuel. Dès lors, il nous semble nécessaire de tenir compte également de cette éventualité, de l'évaluer et d'agir en conséquence.

En l'état, cette situation ne peut donc plus durer. C'est pourquoi nous sollicitons le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds, afin qu'il puisse prendre en considération ces états de fait et exhorter le Conseil d'État neuchâtelois à entreprendre les mesures nécessaires pour ouvrir de nouvelles classes JET ou de repenser la structure actuelle, et ainsi répondre à une demande qui ne cesse de croître.

Oguzhan Can, Pascal Bühler, Matthieu Obrist, Sarah Blum, Monique Erard

Amendement UDC à l'article 48 bis

Les cartes de «stationnement facilité» mises à disposition de certains usagers pour l'occupation de la voie publique font l'objet d'une redevance annuelle maximum de:

amendement n°1 : médecins **et médecins-dentistes**:

amendement n°2 : hors service de garde et stationnement **à proximité** du cabinet:
CHF 500.-

suite inchangée ...

Amendement Verts à l'article 48 bis

- Maraîchers: 200.-

- Médecins hors service de garde, artisans, entreprises ou sociétés à but lucratif:
CHF 1'000.-.

40^e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Jeudi 24 septembre à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Rapport du Conseil communal du 26 août 2015 à l'appui d'une demande de modification de l'arrêté du Conseil général du 28 septembre 1992 concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux
2. Rapport du Conseil communal du 3 septembre 2015 relatif à
 - une demande de crédit de CHF 250'000.- HT pour le remplacement des conduites d'eau potable de la Place de la Gare;
 - une augmentation de CHF 100'000.- TTC du crédit de CHF 3'250'000.- TTC octroyé le 6 mars 2012 pour la reconstruction des infrastructures d'évacuation des eaux de la Place de la Gare;
 - une diminution de CHF 1'050'000.- TTC du crédit de CHF 12'750'000.- TTC octroyé le 6 mars 2012 pour le réaménagement de la Place de la Gare
3. Interpellation urgente de Hughes Chantraine déposée le 29 juin 2015 *Pour être sûr qu'il n'y aura pas d'inégalités de traitement (urgence acceptée)*
4. Motion de Julien Gressot déposée le 11 décembre 2014 *Vers un Parlement sans papier*
5. Résolution de Yves Strub déposée le 5 février 2015 relative à la toponymie
6. Motion de Christophe Ummel déposée le 4 mai 2015 *La Braderie toutes les années, pour palier la baisse de subventions communales aux sociétés*
7. Interpellation de Daniel Musy et consorts déposée le 2 juin *Devoir de réserve des fonctionnaires communaux dans leurs prises de position politiques*

8. Interpellation de Marie-Claire Pétremand déposée le 25 août 2015
Nouvel équipement de sécurité sur l'infrastructure ferroviaire neuchâteloise à partir de fin 2016 et conséquences sur la liaison transfrontalière SNCF Le Locle-La Chaux-de-Fonds
9. Interpellation de Marc-André Oltramare déposée le 25 août 2015
relative à la nouvelle signalétique piétonne

*Celia Clerc
Présidente du Conseil général*

Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de modification de l'arrêté du Conseil général du 28 septembre 1992 concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux (du 26 août 2015)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Dans le cadre de la mise à jour du Règlement du Conseil communal concernant les taxes et émoluments, nous devons apporter une modification nécessitant un ajustement des dispositions réglementaires supérieures, à savoir l'arrêté du Conseil général du 28 septembre 1992.

Nous proposons d'ajouter l'article 48 bis concernant la redevance pour les autorisations exceptionnelles de parage à l'attention des médecins, des maraîchers et des artisans qui peuvent ainsi déroger à quelques règles en matière de stationnement précisées sur la carte délivrée.

La modification serait donc la suivante:

Art. 48 bis

Les cartes de "stationnement facilité" mises à disposition de certains usagers pour l'occupation de la voie publique font l'objet d'une redevance annuelle maximum de:

- *Médecins:*
hors service de garde et stationnement devant le cabinet 500 francs
- *Maraîchers* 200 francs
- *Artisans, entreprises ou sociétés à but lucratif* 1'000 francs.

Les médecins en service de garde, les maraîchers les jours de marché et les artisans occupés sur un chantier en ville de La Chaux-de-Fonds sont autorisés à stationner sans égard aux limites temporelles prévues pour les zones bleues ainsi que les zones limitées à 30 minutes ou à stationner sur des places qui sont signalées ou marquées par une interdiction de parquer, lorsqu'aucune place à proximité immédiate du lieu de destination ou du chantier en cours n'est disponible.

Les restrictions de parcage au sens de l'art. 19, al. 2 à 4, de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière du 13 novembre 1962 (OCR) doivent être respectées dans tous les cas. Il en ressort les éléments essentiels suivants:

Art. 19 – OCR Parcage en général

²Il est interdit de parquer:

- a) partout où l'arrêt n'est pas permis*;
- c) sur les routes principales à l'intérieur des localités lorsque deux voitures automobiles n'auraient plus assez de place pour croiser;
- d) sur les bandes cyclables et sur la chaussée contiguë à de telles bandes;
- f) sur les ponts;
- g) devant l'accès à des bâtiments ou des terrains d'autrui.

³Sur les chaussées étroites, les véhicules ne seront parqués des deux côtés que si la circulation d'autres véhicules n'en est pas entravée.

⁴Les véhicules seront parqués de manière à occuper le moins de place possible. Ils doivent toutefois être placés de façon à ne pas entraver le départ des autres véhicules.

Ainsi, le Conseil communal souhaite pouvoir réglementer clairement les dérogations qui peuvent être accordées aux groupes d'usagers motorisés mentionnés à l'article 48 bis du règlement sur les taxes et émoluments et dont l'usage d'un véhicule est indispensable dans le cadre de leur activité professionnelle.

Extrait de l'arrêté sur les émoluments prévus dès le 1^{er} janvier 2016

Des cartes de "Stationnement facilité sur le territoire communal" sont à disposition de certains usagers de la route, aux conditions suivantes:

- a) gratuitement sur tout le territoire communal,
 - les médecins assurant un service de garde sur le territoire communal sont autorisés à stationner sans égard aux limites temporelles prévues pour les zones bleues à proximité de leur cabinet durant les jours de garde;
 - les associations telles que NOMAD, les bénévoles de la Croix-Rouge ainsi que les conducteurs handicapés ou leurs accompagnants.

- b) Moyennant une taxe de: CHF 360.- par an,

- les médecins sont autorisés à stationner sans égard aux limites temporelles prévues pour les zones bleues durant le reste de l'année à proximité de leur cabinet.
- c)** Moyennant une taxe de:
- | | |
|-----------|--------------|
| CHF 10.- | par jour, |
| CHF 50.- | par semaine, |
| CHF 160.- | par mois, |
| CHF 800.- | par année. |
- les artisans occupés sur un chantier en ville de La Chaux-de-Fonds sont autorisés à stationner sans égard aux limites temporelles prévues pour les zones bleues ou à se garer en dehors des endroits prévus à cet effet lorsqu'aucune place n'est disponible à proximité immédiate du chantier en cours.
- d)** Moyennant une taxe de :
- | | |
|-----------|-------------|
| CHF 60.- | pour 6 mois |
| CHF 100.- | par an |
- les maraîchers sont autorisés à stationner sans égard aux limites temporelles prévues pour les zones bleues lorsqu'aucune place n'est disponible à proximité immédiate de la Place du Marché ou de la place de La Carmagnole.

Cette adaptation du règlement du Conseil communal concernant les taxes et émoluments devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2016 et également faire l'objet d'une information aux personnes concernées. C'est pourquoi nous nous permettons de vous soumettre le présent rapport aujourd'hui plutôt que lors de la séance du Conseil Général du mois de décembre.

Par ailleurs, cette décision doit faire l'objet d'un arrêté de circulation agréé par le Service des Ponts et Chaussées, autorité de contrôle, et sera publiée dans la Feuille officielle avec un délai de recours de 30 jours.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Théo Huguenin-Elie

Le chancelier

Thibault Castioni

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu le rapport du Conseil communal du 26 août 2015

arrête:

Article 1.- L'arrêté du Conseil général du 28 septembre 1992 concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux est modifié comme suit:

Art. 48 bis (nouveau)

¹Les cartes de "stationnement facilité" mises à disposition de certains usagers pour l'occupation de la voie publique font l'objet d'une redevance annuelle maximum de:

- *Médecins:*
hors service de garde et stationnement devant le cabinet 500 francs
- *Maraîchers* 200 francs
- *Artisans, entreprises ou sociétés à but lucratif* 1'000 francs.

Article 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Celia Clerc

La secrétaire

Maria Belo

M. Marc Arlettaz, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je me récuse pour cet objet.

Mme Celia Clerc, Présidente : Nous prenons acte de la récusation de M. Marc Arlettaz, de l'UDC.

M. Daniel Surdez, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le rapport met le PLR dans l'embarras. En effet, la perception de taxes va à l'encontre de l'esprit d'entreprendre, valeur précieuse pour le PLR. Il s'en prend à la médecine, est-ce judicieux alors que notre ville fait d'importants efforts pour attirer de nouveaux médecins ? Mais également à des artisans du domaine de la construction, une activité qui pourrait souffrir du déclin de la conjoncture, et enfin à des maraîchers, qui animent par tous les temps notre marché si cher au cœur des chaux-de-fonniers. Si nous pouvons entrer en matière, c'est parce que nous sommes favorables à une réglementation du stationnement sur le domaine public.

Le rapport tel qu'il nous est présenté amène les remarques suivantes. Le médecin peut, selon l'article de base, parquer gratuitement en zone bleue près de son cabinet quand il est de garde. Il doit pouvoir partir rapidement. Cela concerne un médecin une dizaine de fois par an. Il n'y a qu'un médecin de garde par jour, sauf en période de fin d'année, où ils sont deux. Le nouvel arrêté sur les émoluments ne prévoit pas la facilité de parage pour le médecin sur le lieu d'intervention, ni gratuite, ni taxée. Cette facilité de parage est pourtant essentielle si l'on veut encourager le maintien d'une activité appréciée des patients handicapés ou alités, mais difficile pour les médecins. En journée, une visite pressante bouscule le programme des rendez-vous. En fin de journée, c'est une activité supplémentaire, souvent tardive, plutôt pénible. Il faut éviter de mettre des obstacles et de compliquer les visites à domicile, qui se font rares.

Selon le nouvel arrêté, le médecin ne pourrait plus parquer à proximité du lieu d'intervention quand il n'y a pas de places de parc. Nous proposons de maintenir la facilité de parage et sa gratuité pour ce cas de figure. Il ne faut pas faire de différence entre jour de garde et hors-garde. Avant d'appeler le médecin de garde, le patient appelle normalement d'abord son médecin, notamment de jour, où le parage est plus difficile que la nuit ou le week-end. Actuellement, les médecins peuvent parquer si nécessaire lors d'interventions à domicile en dehors des zones prévues à cet effet et gratuitement. En revanche, en zone bleue, même les jours de garde, actuellement, l'autorisation de parage est limitée à deux heures de plus que le temps normalement autorisé. Le médecin ne peut donc pas rester toute la journée en zone bleue avec sa carte, même s'il est de garde.

Les physiothérapeutes sont les seuls prestataires de services reconnus par la LaMal à effectuer des visites à domicile régulièrement et

qui plus est avec des équipements qui peuvent être lourds. Il nous paraît dès lors logique de leur offrir les mêmes facilités au lieu de destination qu'aux médecins qui se déplacent. En revanche, les physiothérapeutes ne sont pas concernés par le problème de la garde et de l'urgence.

L'arrêté traite le problème des infirmiers et infirmières à satisfaction, nous semble-t-il.

Le PLR considère les taxes proposées comme suffisantes et ne souhaite pas que le Conseil communal procède prochainement à des augmentations sans se référer à notre autorité. Dès lors, il propose de fixer le maxima énoncé dans l'article 48 bis aux sommes fixées ce soir. C'est l'objet de notre amendement. L'acceptation du rapport par notre groupe est lié au vote relatif à l'amendement proposé. Merci de votre attention.

Mme Maria Belo, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous avons bien saisi dans ce rapport le désir du Conseil communal d'adapter son règlement concernant les taxes et émoluments, soumettant maintenant au Conseil général le souhait d'informer la population visée et de mettre ce règlement en vigueur dès le 1^{er} janvier 2016. Le groupe POP trouve que dans cette modification il y a égalité de traitement et une règle pour tous. Le POP accepte le rapport ainsi que l'ajout de l'article 48 bis au règlement et votera ainsi l'arrêté. Je vous remercie de votre attention.

M. Hugues Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC dans son ensemble n'est pas très chaud dès que l'on parle d'une augmentation des impôts, des taxes ou des émoluments en général. Nous sommes là déjà dans une des villes où les impôts sont les plus hauts, et nous estimons que les émoluments sont souvent incompréhensibles pour une bonne part de la population, dont je fais partie. En effet, si vous allez demander, par exemple, une attestation de domicile, la personne collaboratrice de l'administration communale qui va vous faire le document est payée par vos impôts, son imprimante aussi, de même que le papier et l'encre nécessaire. Enfin, les locaux utilisés le sont également. Dans ce sens, vous repartez quand même avec l'étrange sentiment d'avoir payé votre document deux fois.

Ici, ce n'est pas totalement la même chose. Le règlement communal sur les taxes et émoluments date de 1992, l'argent a perdu de sa valeur à cause de l'inflation, mais pas tant que ça. Sur une période de 23 ans, la différence tourne autour de 15% selon l'indice des prix à la consommation. Mais les autorisations dont il est question dans ce rapport touchent à deux notions qui, elles, prennent de plus en plus d'importance, celle de surface au domaine public et celle de temps. De même qu'il faut admettre qu'il y a une contrepartie à cet émolument perçu, une autorisation pour

stationnement facilité. Nous entrons donc en matière sur la modification de l'arrêté.

A partir de là, le groupe UDC aimerait exprimer une de ses constatations. Puisque certaines règles ont été rappelées dans le rapport, nous parlons bien des restrictions de parage au sens de l'article 19 OCR, il n'est pas rare, et même de moins en moins rare, que l'on rencontre des voitures qui s'arrêtent sous un panneau à croix de Saint-André de couleur rouge et bleue, ou des véhicules parqués à l'angle d'un carrefour, pour ne citer que quelques exemples de ces incivilités. Nous pouvons admettre que le SDP, dans sa gestion du trafic dormant, affiche une certaine souplesse dans son appréciation concernant les zones de parage, particulièrement là où les véhicules ne gênent en rien la circulation. Mais par contre, nous verrions d'un bon œil que celui-ci soit bien moins tolérant envers les conducteurs de véhicules qui sont en infraction grave à l'article 19 OCR.

Enfin, nous vous présentons deux amendements, l'un pour étendre le champ d'application du stationnement facilité pour les médecins aux médecins-dentistes également, ceux-ci ayant de plus en plus les mêmes contraintes que les médecins en matière de garde ou de visite à domicile, et l'autre pour corriger les termes "*devant le cabinet*" par "*à proximité du cabinet*", plus en rapport avec la réalité, la majeure partie des cabinets médicaux et médico-dentaires se trouvant sur l'avenue Léopold-Robert où pratiquement toutes les places de parc ont disparu depuis 1992. Je vous remercie.

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Lors de la 31^{ème} séance du Conseil général du jeudi 11 décembre 2014, consacrée au tristement célèbre budget 2015, nous avons traité sous le poste 830 SDP une interpellation urgente du PLR déposée le 25 novembre relative aux nouvelles taxes communales, qui avait donné lieu à un débat animé entre le groupe PLR et le conseiller communal Legrix. Puisque le rapport ne le dit pas, vous trouvez l'intégralité du débat dans le PV de cette séance aux pages 2648 et suivantes.

Tout d'abord sur la forme : nous devons constater que le rapport de ce soir contredit les réponses données lors de la séance du 11 décembre 2014. En effet, le conseiller communal Legrix répondait, en page 2652 du procès-verbal de la séance que, je cite, "*Tout au plus, et c'est encore discutable, s'agissant d'une mesure LCR, le Conseil général fixerait les taxes qui ne seraient pas modiques. Clairement, demander CHF 360.- par an soit un franc par jour, à un médecin pour pouvoir parquer près de son cabinet est vraiment modique. Par conséquent, en date du 16 avril 2014, le Conseil communal a décidé d'introduire ces nouvelles taxes modiques.*". Or, le rapport qui nous est soumis ce soir indique clairement qu'une modification du règlement du Conseil général est nécessaire pour la mise à jour du règlement du Conseil communal

concernant les taxes et émoluments et ce, une année et demie après la décision du Conseil communal d'introduire cette taxe. En effet, il paraît évident qu'une taxe modique pour une autorisation de stationnement ne devrait pas s'élever à plusieurs centaines de francs, même pour toute une année. Aussi, le groupe socialiste exige qu'à l'avenir, le Conseil général soit saisi pour adopter les bases légales nécessaires avant que le Conseil communal n'adopte ou ne communique les règlements qu'il entend adopter aux principaux intéressés, sous réserve bien sûr des procédures de consultation et de participation menées en bonne et due forme, bien entendu. Nous demandons également au Conseil communal de veiller à ce que la commission de sécurité soit saisie de ce genre de rapport au lieu d'être annulé unilatéralement par le chef du dicastère faute d'ordre du jour suffisant.

Enfin, quant au fond, nous rejoignons le Conseil communal et nous partageons les motivations qui plaident pour l'introduction des cartes en question et des taxes et émoluments administratifs qu'elles impliquent.

Quant aux divers amendements, nous attendons d'en prendre connaissance et d'entendre l'avis du Conseil communal avant de prendre position. Merci de votre attention.

M. Marc Fatton, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Dans l'extrait de l'arrêté sur les émoluments prévus dès le 1^{er} janvier 2016, nous n'avons pas de problème avec les conditions des paragraphes a et d de la page 3.

Par contre, nous ne comprenons pas les nuances pécuniaires accordées à certaines professions des paragraphes b et c. On dit qu'il n'y a pas de sot métier, mais peut-être qu'il y a bien des sous-métiers aux yeux du dicastère de la sécurité. Pourquoi un professionnel de la santé habilité à exercer la médecine après obtention d'un diplôme d'Etat de docteur en médecine devrait payer moins qu'un professionnel de la plomberie habilité à exercer son art après obtention d'un CFC d'Etat de plombier-zingueur ? Vous me direz, le médecin doit avoir de l'équipement pour pratiquer son art. Peut-être, mais gageons que la trousse du plombier est bien plus pesante que celle du toubib. L'urgence qui nécessite une voiture pour intervenir en va peut-être de la survie d'un client, me direz-vous. OK, mais alors que dire du plombier qui doit intervenir parce que la nappe d'eau dans laquelle vous avez les pieds menace d'atteindre la prise électrique ? Alors, à moins d'arguments très convaincants qui nous feraient retirer notre amendement, nous ne pouvons accepter ce que nous considérons, pour le moment, comme une discrimination élitiste.

Outre cette critique face à cette injustice qui, nous l'espérons, sera réparée avec notre amendement, nous tenons à saluer la mention de l'OCR qui nous rappelle, à l'article 19, qu'il est interdit de parquer partout

où l'arrêt n'est pas permis (voir les six points qui sont mentionnés dans le rapport).

Par contre, pour les Verts, nous tenons aussi beaucoup à l'article 41 de l'OCR, qui dit que le parcage des autres véhicules sur le trottoir est interdit à moins que des signaux ou des marques ne l'autorise expressément. A défaut d'une telle signalisation, ils ne peuvent s'arrêter sur le trottoir que pour charger ou décharger des marchandises, ou pour laisser monter ou descendre des passagers. Un espace d'au moins 1,5 m doit toujours rester libre pour les piétons et les opérations doivent s'effectuer sans délai. Merci de votre attention.

M. Marc Oltramare, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Beaucoup de points ont déjà été repris, j'en prendrai quelques-uns.

Pour le NPL, c'est une fausse bonne idée, une de plus me direz-vous. En aucun cas nous ne pouvons accepter la proposition tarifaire faite par le Conseil communal. De pareilles inégalités entre médecins, maraîchers, artisans, etc. est indéfendable. Cette tarification doit être revue. Merci.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal, Sécurité, énergies et tourisme : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous demandons une interruption de séance parce que les amendements sur lesquels nous devons discuter nous ont malheureusement été remis, pas pour le cas de l'UDC mais pour le cas du PLR, que cet après-midi. Par conséquent, je n'ai même pas encore eu le temps d'en discuter avec mes collègues. Je demande une interruption de séance pour avoir l'avis de mes collègues, puisque nous sommes un collège, je ne décide pas tout seul. Merci.

INTERRUPTION DE SEANCE (10 MINUTES)

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal, Sécurité, énergies et tourisme : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vais peut-être reprendre rapidement ce qui a été dit par les différents intervenants et ensuite parler des amendements. Je remercie ceux qui ont dit, bien évidemment, qu'il acceptaient le rapport tel quel et j'aimerais revenir sur une ou deux remarques.

M. Jobin, vous avez parfaitement raison. Lorsqu'il y a eu les discussions en 2014 pour le budget, ce qui a été dit était correct à ce moment-là. Je disais que CHF 360.- n'était pas un montant important. Il n'en reste pas moins que par la suite, il y a eu des discussions et qu'il a été souhaité de revenir sur ce sujet-là et de le présenter au Conseil général. J'aimerais quand même dire que ce que vous trouvez dans le rapport en page 3 n'a pas encore été envoyé, ni soumis. C'est donc mis à l'intérieur du

rapport, mais cet arrêté n'a pas encore été déposé, n'a pas encore été envoyé. Bien évidemment qu'on a des contacts avec les ponts et chaussées, raison pour laquelle M. Arlettaz est au fond de la salle puisqu'il s'est récusé, à juste titre. Mais ça n'a pas encore été déposé. Il ne faut pas dire que ça a déjà lieu alors que cela n'a pas eu lieu. Si on a retenu à un moment donné ce qui a été discuté au budget, c'est qu'ayant connaissance qu'il y avait certains problèmes, on a retenu l'élément pour revenir devant votre autorité.

Concernant les différents amendements, le Conseil communal va vous proposer un amendement qu'on va vous expliquer et qu'on a rapidement préparé entre 18h et 19h, puisqu'on a reçu les éléments du PLR ce soir.

Tout d'abord, il y a le fait exprimé dans plusieurs groupes depuis pas mal de semaines et de mois d'un certain anarchisme sur les trottoirs, avec des gens qui ne respectent pas la signalisation routière, ce qui pose certains problèmes dont nous avons souvent des photos. Il y a des gens qui se font un plaisir de relever toutes les personnes qui ne respectent pas la loi.

Comme l'a très bien dit le groupe PLR, les médecins sont de moins en moins appelés pour des éléments urgents, donc il y a toujours un service de garde, je crois que vous cité dix gardes par année, et sinon, des visites à domicile, mais on n'est pas dans un cas d'urgence n° 1, puisque depuis qu'il y a l'introduction du 144, on sait vraiment quelles sont les urgences, et à ce moment-là on est dans un cas où c'est l'ambulance qui intervient. Par conséquent, l'idée est aussi de se dire qu'il faut permettre au médecin qu'il puisse avoir une facilité de se parquer lorsqu'il se rend chez un patient, et on vous expliquera l'amendement qui est proposé, mais parallèlement, on n'est plus d'accord d'autoriser que les gens se parquent sur les trottoirs ou à des endroits complètement interdits comme c'était un petit peu dans le passé, où avec les autorisations les personnes pensaient qu'elles pouvaient se parquer plus ou moins n'importe où comme elles le voulaient. Et ça, clairement, on ne peut plus l'accepter.

Concernant la remarque de M. Fatton, rassurez-vous, le Conseil communal, et en tout cas pas moi-même, ne fait une différence entre les gens qui ont le privilège d'être médecins et les gens qui sont des ouvriers de toute sorte, plombiers, menuisiers, etc. Ce qu'il faut savoir, c'est que lorsque l'on met des règlements en place, on compare aussi ce qui se fait dans d'autres villes. D'une manière assez générale, il y a toujours une différence de la manière dont on considère les gens qui sont médecins, pour la santé publique, et quelqu'un qui vient changer un évier, une armoire de cuisine ou autre chose. Il y a toujours cet aspect, ce n'est pas une spécificité chaux-de-fonnière. On s'inspire de ce qui se fait ailleurs, parce que bien évidemment lorsqu'on instaure quelque chose, on va nous dire *"Mais ailleurs, ça se fait complètement différemment, pour quelle raison chez nous il n'y a pas aussi une différence ?"*

Concernant les amendements, celui qui ne pose aucun problème, pour être tout à fait clair, c'est le deuxième amendement de l'UDC, quand il est dit "*à proximité du cabinet*", c'est logique, comme l'a dit M. Chantraine, si on se trouve le long du Pod, il n'y a pas beaucoup de places devant le cabinet. Il n'y a pas de problème, cet amendement sera accepté.

L'autre notion aussi, c'est de se demander comment contrôler. Dans l'amendement que le PLR propose, c'est-à-dire un médecin qui va se rendre chez un patient, comment est-ce qu'on va contrôler, puisqu'en finalité, toute l'année, n'importe où en ville il pourrait dire "*Je me déplace, je suis allé visiter un de mes clients*". Pour les agents du SDP et ceux qui contrôlent les parages, c'est absolument incontrôlable. Pour une personne de garde, on peut se renseigner, ce sont des éléments qui sont connus ou qui sont en tous les cas répertoriés et qu'on peut connaître. La preuve en est, c'est que si vous téléphonez à la police, ils vont vous dire qui est le médecin de garde. Par contre, et c'est la proposition d'amendement que le Conseil communal pourrait vous faire ce soir, pour essayer d'aller dans un sens, c'est de dire qu'en finalité, comme c'est impossible de contrôler, soit on en reste comme était le projet, c'est-à-dire uniquement pendant les gardes, soit on dit, puisqu'on autorise aux médecins de pouvoir être près de leur cabinet qu'on met une taxe de CHF 360.- par année qui permet à tous les médecins de se parquer soit devant le patient chez qui il va faire une visite, soit à proximité de son cabinet. De cette façon-là, il a payé un montant et on le sait, et au niveau du contrôle, c'est aussi vivable, puisqu'on saura. Bien évidemment qu'après il y aura une part de confiance, pour qu'on puisse se dire que la personne n'utilise pas ça lorsqu'elle est avec sa famille pour aller faire les commissions. Mais sur le principe, ce serait une solution, et on aurait CHF 360.- par an et les médecins, dans le cadre de leur activité, seraient autorisés à stationner sans égard aux limites temporelles prévues dans les zones de stationnement. De cette façon-là, on réglerait un peu le problème qui était relevé en disant qu'il y a plus souvent des déplacements pour aller s'occuper d'une personne qui n'est pas bien et pas souvent les jours où on est de garde.

Concernant la différence que M. Fatton relevait, on peut aussi se dire que si l'amendement qui vous est proposé ce soir par le Conseil communal est accepté, on peut aussi partir du principe que la garde purement est gratuite pour le stationnement, et là on a un montant qu'on demanderait aux médecins qui est inférieur à celui demandé aux artisans. Ce montant tiendrait compte aussi quelque part qu'il y a une part de garde qui devrait être gratuite et une part de montant qui, dans l'absolu, devrait se situer au même montant que les artisans. Ce serait une sorte de compromis où on essaye de trouver une solution pour les uns et les autres.

Je propose de distribuer ceci. D'un côté on a l'arrêté qui a été modifié sur la proposition qu'on vous fait ce soir, et derrière vous avez l'élément qui sera envoyé au Canton en temps utile.

Peut-être encore juste deux compléments d'informations. Concernant l'amendement qui était proposé de rajouter les médecins-dentistes et les physiothérapeutes, le Conseil communal ne souhaite pas étendre au-delà des médecins, parce qu'après, on aura les ergothérapeutes qui souhaiterons aussi, et toutes sortes de professions qui, peut-être, parfois, se rendent au domicile d'un patient. Quelque part, on est obligé de se limiter à cet élément de médecin et de ne pas l'étendre, parce qu'autrement on ne sait plus où s'arrêter par rapport aux personnes qui vont à domicile.

Concernant le montant maximum, pour le PLR, on est prêt à accepter votre amendement par rapport au montant maximum, on tenait simplement à vous dire que les montants maximums sont un principe qui a toujours été dans les taxes au niveau de la commune. Il y a le montant maximum, mais ce n'est jamais ce montant-là qui est facturé. Cela permet que dans le temps, il n'y a pas nécessité de revenir devant votre Conseil. Cela ne nous pose aucun problème, on n'a absolument aucune idée aujourd'hui d'augmenter ces montants, donc on va accepter l'amendement de dire qu'on met les montants qui sont dans le rapport à la place de l'arrêté. Ça ne pose aucun problème, ça veut dire que si une fois on veut augmenter, on reviendra devant votre autorité en demandant si vous seriez d'accord que ce ne soit plus CHF 360.- mais CHF 380.-. Aucun souci.

Mme Monique Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'aimerais que le conseiller communal reprecise très clairement la différence entre l'amendement du Conseil communal par rapport à ce qui est posé en page 5, pour que je sois sûre d'avoir bien compris. Est-ce que ça sous-entend qu'avec l'amendement du Conseil communal, le médecin qui a la garde de stationnement facilité pour CHF 500.- peut parquer avec des facilités peu importe la situation, c'est-à-dire devant son cabinet les jours de garde, devant la maison du patient chez qui il doit aller, jour de garde ou pas ?

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je n'aime pas l'élitisme, tout PLR que je suis. Je n'aime pas quand on dit qu'il y a de l'élitisme quand il n'y en a pas. Je trouve que la remarque des Verts au premier tour de parole est assez mal venue. Je ferais remarquer simplement que les plombiers, comme ça a été dit, utilisent le domaine public pour parquer pratiquement tous les jours et de longues périodes dans la journée, les maraîchers utilisent une matinée complète deux fois par semaine, alors que les médecins l'utilisent beaucoup moins souvent et en principe pas plus d'une heure. Donc il y a aussi un temps d'utilisation du domaine public pour parquer qui est absolument sans comparaison et qui fait aussi que les sommes demandées ne sont pas les mêmes.

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Vraisemblablement depuis la discussion de décembre 2014, voire même depuis la décision du Conseil communal d'adopter de telles taxes, les associations concernées, médecins, artisans, n'ont pas été consultés, sinon on aurait des retours évidents.

Et on a l'impression qu'ici, nous bricolons un règlement. Pour le groupe PS, nous allons demander le renvoi en commission. Alors, laquelle, bonne question : commission financière, commission de la sécurité, peu importe, mais il faut qu'on consulte les associations concernées. Est-ce que les médecins ont besoin de cela ou pas ? On n'a pas l'impression que ce soit quelque chose qui soit nettement attendu. Oui, il faut faire quelque chose, mais pas n'importe quoi, et pas bricoler ça maintenant sur un coin de table, avec de multiples amendements. Merci, Madame la Présidente.

M. Daniel Surdez, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Au niveau du PLR, je crois qu'on peut rejoindre aussi l'idée du renvoi en commission, qui s'associe à cette proposition.

M. Hugues Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'UDC rejoint également la proposition qui a été faite par le représentant du groupe socialiste. Le groupe UDC trouve dommage que le Conseil communal ait pensé utile de répondre déjà à un certain nombre d'amendements alors qu'on n'a pas encore développé ces amendements. Je trouve également, à titre personnel, dommage qu'on soit déjà à ce stade de la discussion alors que visiblement on n'est même pas aux balbutiements sur ce rapport. Merci.

M. Marc Fatton, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous rejoignons effectivement, le PLR, nous pouvons entendre ses arguments, enfin quelque chose qui est justifié. Et nous demandons aussi le renvoi en commission.

Mme Maria Belo, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe POP aussi rejoint les autres partis et demande le renvoi en commission.

M. Marc Oltramare, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous sommes favorables au renvoi en commission.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal, Sécurité, énergies et tourisme : Le Conseil communal accepte le renvoi en commission proposé.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Quelle sera la commission qui va s'en occuper ?

Mme Katia Babey, PS : Madame la présidente, j'ai un souci familial, il faut que je vous laisse. Ce n'est pas un désintérêt, mais il faut que je rentre incessamment à la maison. Merci.

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour notre part, nous proposons que ce soit en commission de la sécurité publique que le rapport soit envoyé.

M. Marc Schafroth, UDC : Ce n'est pas par plaisir que je vais contredire le PS, mais s'agissant de taxes et émoluments, il m'apparaît que la commission financière serait plus à même.

Mme Celia Clerc, Présidente : Ce qui est ici essentiel, c'est le renvoi en commission. Donc on va voter le renvoi en commission et pour le choix de la commission à laquelle ce rapport sera soumis, finalement c'est une prérogative du Conseil communal, donc on le laisse y réfléchir et il convoquera la commission qu'il juge adéquate.

M. Yves Strub, PLR : Madame la Présidente, je me récusé pour le vote.

M. Claude-André Moser, PLR : Moi aussi.

Mme Celia Clerc, Présidente : Nous prenons acte de la récusation de M. Strub et de M. Moser pour le PLR. Ainsi que de M. Chantraine, pour l'UDC. Ah, non, vous voulez la parole ?

RIRES

M. Hugues Chantraine, UDC : Dès le moment où le Conseil communal fait partie des personnes qui ont un intérêt dans le rapport, je ne sais pas si je dois me récusé ou pas, donc je me réfère à l'avis de la présidence.

Mme Celia Clerc, Présidente : Vous pouvez rester.

RIRES

M. Daniel Musy, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je ne fais plus partie de la commission financière ni de celle de la sécurité publique, mais dans la situation actuelle où la commission financière doit

s'occuper de gérer le prochain budget, je pense que la commission de sécurité publique, qui gère aussi le service du domaine public, qui est lié à ces taxes et émoluments pourrait, comme elle se réunit un peu moins souvent et qu'il n'y a pas de dossier urgent, s'occuper de cela. Elle est représentée par des membres de chaque parti et il me semble que ça pourrait être, même si ce n'est pas formellement son rôle, une excellente idée de décharger la commission financière de ce point qui, certes, est important, mais il y a quand même des points plus essentiels pour l'avenir de la ville.

Mme Celia Clerc, Présidente : Merci. J'imagine que le Conseil communal tiendra compte de cette remarque lors de son choix.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal, Sécurité, énergies et tourisme : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Avant la remarque de M. Musy, nous avons discuté rapidement et effectivement, le Conseil communal proposera en son sein de prendre ça à la commission de sécurité publique, sachant la surcharge du travail de la commission financière.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je pourrais faire une proposition d'éventuellement transmettre ce rapport à la commission de stationnement, puisque c'est du stationnement... Non mais c'est une boutade. J'arrête.

RIRES

Le renvoi en commission est accepté par 29 voix sans opposition.

Rapport du Conseil communal

relatif à :

une demande de crédit de CHF 250'000.- HT pour le remplacement des conduites d'eau potable de la Place de la Gare ;

une augmentation de CHF 100'000.- TTC du crédit de CHF 3'250'000.- TTC octroyé le 6 mars 2012 pour la reconstruction des infrastructures d'évacuation des eaux de la Place de la Gare ;

une diminution de CHF 1'050'000.- TTC du crédit de CHF 12'750'000.- TTC octroyé le 6 mars 2012 pour le réaménagement de la Place de la Gare.

(du 3 septembre 2015)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

Les travaux de la Place de la Gare sont entrés dans leur phase finale, la mise en service du couvert polyvalent et du secteur est, dévolu à la mobilité douce et au trafic individuel motorisé, étant prévue pour le mois d'octobre 2015.

Afin de régulariser la gestion financière du projet, ce rapport sollicite votre Conseil d'une part pour l'octroi d'un nouveau crédit, afin de corriger un oubli dans l'articulation financière présentée lors de la 45^e séance du Conseil général (pv page 4151 et ss) en mars 2012.

D'autre part, deux ajustements sont également proposés, le premier à la hausse pour tenir compte des imprévus rencontrés lors des travaux pour les infrastructures d'évacuation des eaux, le deuxième à la baisse pour compenser intégralement les corrections précitées et la diminution des recettes.

Réseau d'alimentation en eau

En 2012, le devis général des travaux pour l'aménagement de la Place de la Gare présenté à votre Conseil comportait un montant de CHF 235'743.- TTC pour le remplacement des conduites d'alimentation en eau.

Or, ce montant, qui figurait à juste titre dans les coûts des travaux gérés et pris en charge par Viteos, devait aussi faire l'objet d'une demande de crédit afin d'être imputé dans les charges du Service des eaux, financées par le prix de vente de l'eau.

Les travaux sont les suivants :

Remplacement des conduites d'eau	CHF	250'000.-
---	------------	------------------

Tout en ayant évité, dans la mesure du possible, d'être sous les voies de circulation des bus et leurs arrêts, le réseau d'alimentation en eau de la Place de la Gare se décompose en 2 secteurs :

- | | |
|---|------------------|
| 1) Un bouclage rejoignant l'avenue Léopold-Robert et alimentant le bâtiment Léopold-Robert 65-67 (Chambre suisse d'horlogerie) ainsi que la fontaine Léon Perrin au sud de l'immeuble. D'une longueur de 130 m avec un diamètre nominal de 250 mm, ce tronçon est en fonte ductile et comporte une borne hydrante. | 120'000.- |
| 2) Le 2 ^{ème} secteur alimente le bâtiment de la gare et l'immeuble de la Place de la Gare 4, propriété de prévoyance.ne. D'une longueur 135 m avec un diamètre de 160 mm, ce tronçon est en polyéthylène et comporte une borne hydrante. Il dessert également un poste d'eau et une fontaine. Les travaux pour le déplacement d'une borne hydrante sur la rue Daniel-Jean-Richard sont compris dans ce secteur. | 130'000.- |

Infrastructures d'évacuation des eaux

Le 6 mars 2012, votre Conseil a octroyé un crédit de CHF 3'250'000.- TTC pour la reconstruction des infrastructures d'évacuation des eaux claires et usées dans le périmètre du projet de réaménagement de la place de la Gare.

Ces travaux étant achevés, il s'avère que leur coût dépasse de CHF 100'000.- TTC le crédit disponible.

Ce résultat s'explique par des difficultés de réalisation supplémentaires et inattendues, que la méconnaissance du cadastre souterrain existant n'a pas permis de prendre en considération lors de l'élaboration du projet.

Il s'agit par exemple de canalisations non répertoriées ou dont les caractéristiques (position, altimétrie, matériau) figurant dans les données et documents disponibles ne correspondaient pas à la réalité. À l'ouest de la gare, l'état d'un collecteur qui n'avait pas pu être inspecté avant le chantier s'est avéré plus mauvais qu'estimé et a nécessité le remplacement de la conduite.

De même que pour le crédit initial correspondant, son ajustement est financé par la taxe d'épuration des eaux usées.

Diminution des recettes

Les recettes seront inférieures de CHF 700'000.- à celles prévues dans le rapport du 6 mars 2012. Cette baisse résulte de la convention signée le 11 juin 2012 entre TransN SA, le Canton et la Ville, qui précise que le Canton participe indirectement aux coûts du projet par le biais des indemnités versées à TransN SA lors du processus de financement de l'offre en transports publics. Par conséquent, la participation du Canton mentionnée en page 29 du rapport de mars 2012 doit être biffée.

Ladite convention stipule également que TransN et le Canton participent forfaitairement au projet à raison de CHF 1'200'000.- TTC. Pour éviter que l'une des parties ne perde la TVA correspondante, TransN SA s'est engagée à payer des factures de fournisseurs à hauteur du forfait précité, dont le montant est de CHF 100'000.- supérieur à l'engagement financier prévu pour TransN dans le rapport de mars 2012. Il en résulte une réduction correspondante des charges de la Ville pour ce projet.

Dès lors, la diminution nette de la participation du Canton se limite à CHF 600'000.-.

Compensation

La synthèse financière au 30 juin 2015 des charges et recettes pour l'ensemble des crédits octroyés en mars 2012 est présentée en annexe.

La prévision des dépenses qui seront imputées sur le crédit principal est inférieure au montant de CHF 12'750'000.- octroyé par votre Conseil.

De ce fait, les sommes sollicitées dans les chapitres précédents ainsi que la diminution des recettes, pour un total de CHF 1'050'000.- TTC, peuvent être compensées par une diminution de la limite du crédit principal, ramenées ainsi à CHF 11'700'000.- TTC.

Conséquences sur les finances

Réseau d'alimentation en eau

La charge financière, calculée avec une durée d'amortissement de 50 ans et un taux d'intérêt moyen pour les emprunts de la Ville de 2.9%, sera de :

Amortissement (2% x 250'000.-) :	CHF	5'000.-
Intérêts (2.9% sur la moitié de l'investissement) :	CHF	3'625.-
Charge financière totale	CHF	8'625.-

Ces charges sont intégralement financées par le prix de vente de l'eau.

Infrastructures d'évacuation des eaux

Reprenant les conditions financières du crédit initial, l'augmentation de la charge financière, calculée avec taux d'amortissement moyen de 3.8% et un taux d'intérêt moyen pour les emprunts de la Ville de 2.9%, sera de :

Amortissement (3.8% x 100'000.-) :	CHF	3'800.-
Intérêts (2.9% sur la moitié de l'investissement) :	CHF	1'450.-
Augmentation de la charge financière :	CHF	5'250.-
Charge financière du crédit initial :	CHF	170'625.-
Charge financière totale :	CHF	175'875.-

Ces charges sont intégralement financées par la taxe d'épuration des eaux usées.

Aménagement de la place

Reprenant les conditions financières du crédit initial, la diminution de la charge financière, calculée avec taux d'amortissement moyen de 5.6% et un taux d'intérêt moyen pour les emprunts de la Ville de 2.9%, sera de :

Amortissement (5.6% x 1'050'000.-) :	CHF	- 58'800.-
Intérêts (2.9% sur la moitié de l'investissement) :	CHF	- 15'225.-
Diminution de la charge financière :	CHF	- 74'025.-
Charge financière du crédit initial :	CHF	468'825.-
Charge financière totale :	CHF	394'800.-

Autres rubriques

Les chapitres concernant les conséquences sur les ressources humaines, la collaboration intercommunale, le respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature et les éléments relatifs au développement durable ne sont pas repris ici puisqu'ils sont les mêmes que ceux figurant dans notre rapport de 2012.

Ce rapport a été soumis à la Commission des infrastructures et énergies lors de sa séance du 1^{er} septembre 2015 qui l'a accepté à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter les arrêtés ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Théo Huguenin-Elie

Le chancelier

Thibault Castioni

Annexe : Synthèse prévisionnelle des charges et recettes pour la Ville

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission des infrastructures et énergies

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 250'000.- HT est accordé au Conseil communal pour le remplacement des conduites du réseau d'alimentation en eau de la Place de la Gare.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- Cet investissement sera amorti au taux annuel de 2%.

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Article premier.- La limite du crédit octroyé le 6 mars 2012 pour la reconstruction des infrastructures d'évacuation des eaux dans le périmètre du projet de réaménagement de la Place de la Gare est augmentée de CHF 3'250'000.- TTC à CHF 3'350'000.- TTC.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- Cet investissement sera amorti au taux annuel de 3.8%.

Article 4.- Les subventions et contributions éventuelles viendront en déduction de ce crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Article premier.- La limite du crédit octroyé le 6 mars 2012 pour le réaménagement de la Place de la Gare est diminué de CHF 12'750'000.-TTC à CHF 11'700'000.-TTC.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- Cet investissement sera amorti au taux annuel de 5.6%.

Article 4.- Les subventions et contributions éventuelles viendront en déduction de ce crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

La secrétaire

Celia Clerc

Maria Belo

M. Charles-André Favre, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le POP prend acte du contenu du présent rapport et, en conséquence, votera les trois arrêtés y relatifs.

Pour faire simple, nous allons considérer les deux premiers montants de crédit demandés comme des variables d'ajustement à peu près inévitables dans un chantier de cette ampleur. Quant au troisième arrêté, qui concerne, lui, une diminution de crédit appréciable au sujet du même objet général, il comporte une part d'insolite, navigant entre conventions, indemnités, TVA et principe des vases communicants entre les différents partenaires intéressés, dont TransN.

Dans vases communicants, il y a bien sûr "communicants". Et c'est ici le lieu de rappeler deux choses au moins. La nouvelle place de la gare sera inaugurée le 22 octobre prochain. Il sera, à cette date, impossible de savoir quel sera le mode de transport en commun finalement retenu, étant donné d'une part le rythme d'avancement des travaux de la commission ad hoc et d'autre part, et à ce que nous en savons, les réticences ou atermoiements de TransN au sujet de la prise en charge au moins partielle de la repose des caténaires sur ladite place, et si la solution des trolleybus était finalement retenue.

Concernant TransN toujours, faisons un vœux, dont la réalisation serait utile à bon nombre d'usagers. Faire en sorte que, comme le stipulent les conditions d'utilisation figurant sur le site de l'Onde Verte, le billet court parcours donne droit à une durée de trajet de 30 minutes, indépendamment du nombre des arrêts, point, barre. Or, la modification demandée nécessite d'être adoptée de manière unanime par les sept compagnies, dont les CFF, au cours d'une de leurs deux réunions annuelles. C'est bon de rêver. Il semblerait, à ce que j'ai appris cet après-midi, que le règlement comme il est prévu de le modifier à partir du 13 décembre prochain règlera, mais avec une restriction de taille, ce problème. Ce sera 30 minutes, avec au plus cinq arrêts. Si ce devait être le cas, cela constituerait à nos yeux plutôt une péjoration qu'un gain, vu de l'utilisateur. On va en effet calquer sur les Montagnes la situation qui existe déjà à Neuchâtel, ce qui impliquera qu'un usager de notre ville, qui peut actuellement faire une traversée en diagonale avec un court parcours devra ensuite en utiliser deux. On se tirerait une balle dans le pied pour moins que ça. Le rêve a donc ses limites, et il n'est donc même pas certain que nous ne verrons plus de grand-mamans et d'autres se faire ponctionner de plusieurs dizaines de francs pour une raison ubuesque puisque, dérogeant au principe de base décrit précédemment, le billet court parcours donne droit à une durée de trajet de 30 minutes, indépendamment du nombre des arrêts.

Ce serait aussi une incitation, si on dérogeait à ce qui est envisagé pour le moment, à utiliser les transports en commun puisqu'un des espoirs mis dans la rénovation de la place de la gare réside dans la redynamisation de l'utilisation des transports en commun. Or, ce que nous percevons de la proposition auparavant décrite va, de notre point de vue, exactement à fin contraire. Qu'en pense le Conseil communal et peut-il nous informer davantage ? Je vous remercie de votre attention.

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La manière dont est présenté ce rapport incite à l'enthousiasme. Nous avons une place de la gare toute neuve et elle coûte plus de CHF 1'000'000.- de moins que prévu. Pourtant, le groupe PLR ne partage pas cette joie, ceci pour deux raisons. Premièrement, sur le résultat de la place elle-même, pour ses coûts ensuite.

La refonte d'une place de la gare est un concept global, qui implique toutes les mobilités. Un tout qui devrait être cohérent et logique. Une gare doit être la connexion entre les moyens de transport, qui plus est en zone périphérique comme c'est notre cas. C'est dans cet esprit-là que le PLR s'est depuis le début soucié d'ajouter à la réflexion la notion de parking pour les voitures.

Au stade du crédit d'étude, en avril 2011, nous nous sommes inquiétés du fait que cette dimension manquait dans la réflexion. Notre préoccupation a été partagée par d'autres groupes, et le Conseil communal s'est voulu rassurant en disant qu'il était bien conscient que la question devait aussi être traitée et que le Conseil communal s'y attelait, qu'un projet allait suivre prochainement. Nous avons obtenu un amendement à l'arrêté afin que la notion de parking soit explicitement mentionnée dans l'arrêté du crédit d'étude. Ce soir-là, nous avons également fait accepter une motion demandant que la solution d'un parking construit au-dessus des voies soit étudié. Ayant obtenu ces deux éléments, nous avons fait confiance et avons voté le crédit d'étude.

Une année plus tard, au stade du crédit de construction lui-même, nous avons, avec d'autres, réitéré notre préoccupation, étonnés de ne rien voir, depuis une année, dans le projet. Le Conseil communal nous a dit qu'une réflexion était en route pour un projet de parking au sud des voies, dans le talus. Que cela était beaucoup plus favorable en terme de flux de trafic qu'une construction sous la place elle-même et que de toute façon, les premières pré-études permettaient de dire que la variante enterrée au sud des voies dans le talus était possible et à un coût tout à fait raisonnable. Le Conseil communal nous a également dit que l'idée d'un parking au-dessus des voies était à écarter car pas possible pour des raisons de sécurité en lien avec les trains. Le PLR sort de temps en temps en prenant le train, et nous voyons des gares où il y a des constructions au-dessus des voies, on voit des gares sur deux étages, en Suisse,

ailleurs. Mais enfin, à La Chaux-de-Fonds ce n'est pas possible, c'est sûrement à cause des 1'000 mètres d'altitude.

Le Conseil communal nous a assuré que le dossier avançait et que le Conseil général allait être prochainement informé à ce sujet. La suite, on la connaît, et aujourd'hui, on se retrouve avec un concept boiteux, duquel cette dimension est totalement vidée. Nous en sommes fâchés. Nous avons fait confiance, on nous a trompé, et voilà le résultat.

Pour le rapport qui nous préoccupe aujourd'hui et qui nous annonce une économie de CHF 1'000'000.-, nous remarquons que cette économie se monte à ce qui était compté en divers et imprévus. Il n'y a donc pas de prouesse et nous espérons que le Conseil communal ne fanfaronnera pas trop en affichant ce résultat. Il n'y a en fait pas d'économie, simplement, la réserve prévue en cas de coup dur n'a pas été utilisée.

Nous ferons remarquer que ce projet était totalement en main d'un bureau externe aux services communaux, alors que nous sommes dotés d'un bureau d'études dirigé par un ingénieur civil. Cette personne était sensée, à son engagement, prendre sous ses ordres également la voirie entre autres, c'est-à-dire plus de 150 personnes. Aujourd'hui, elle en dirige moins de 10, et la plupart des études de son bureau sont externalisées. Il conviendrait, à ce stade et dans le contexte qui est le nôtre, de se demander si on ne pourrait pas faire des économies dans la masse salariale de ce service.

Les arrêtés proposés ce soir peuvent être considérés soit comme des mouvements internes en partie, ou alors des dépenses logiques et le PLR les acceptera donc. Merci de votre attention.

M. Michael Othenin-Girard, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Prête pour aller au bal, vêtue de sa plus belle parure et confortablement installée dans son nouvel écrin, notre nouvelle place de la gare, dans quelques jours, brillera de mille lumières et inaugurera ainsi une nouvelle entrée sur notre ville dont nous pouvons nous réjouir et être fiers. Projet ambitieux, certes, et allant indéniablement de pair avec quelques surprises, comme nous l'apprenons à la lecture de ce rapport.

Premier point, la demande de CHF 250'000.- pour le remplacement des conduites d'eau de la place de la gare. Financé par le prix de l'eau, ce montant aurait dû être imputé en 2012 dans les charges du service d'eau et cela n'a pas été fait. Le PS le déplore, mais n'épiloguera pas davantage sur une erreur maigre en conséquences.

Le deuxième point de ce rapport, concernant l'augmentation du crédit voté le 6 mars 2012, on nous demande de voter une rallonge de CHF 100'000.-, ce qui sur le principe ne réjouit pas vraiment le PS, mais en cette période de difficulté financière, où certains pourraient crier à l'incompétence, à la mauvaise gestion, voire à la malversation, il est aussi possible de considérer que la cartographie d'une ville de 55 kilomètres

carrés n'est pas une chose facile à entretenir et à gérer, surtout par le passé. Il est donc primordial, faute d'avoir les ressources nécessaires pour éventrer la ville en deux et de voir ce qui s'y cache, de mettre à jour cette documentation systématiquement et au fur et à mesure des travaux effectués. Le PS, qui considère que nos services sont vigilants et font le maximum pour chiffrer les projets avec précision, soutiendra ce crédit, ou plutôt son ajustement financier par la taxe d'épuration des eaux.

Le troisième point de ce rapport, soit une diminution de CHF 1'000'000.-, reste contrasté par une diminution des recettes résultant d'une convention entre TransN, l'Etat et la Ville. Mais nous profitons de remercier le professionnalisme et l'efficacité de l'architecte, des ingénieurs, des différents services concernés, ainsi que leurs directeurs.

Nous avons maintenant une entrée de ville élégante et cohérente pour nos citoyens, mais aussi pour nos visiteurs, qui seront fraîchement guidés par notre toute nouvelle signalétique composée de 136 totems et 19 plaques sur fond des trois couleurs primaires, signes de la quantité infinie de lieux à découvrir dans notre belle ville.

Pour terminer, à travers ce projet, la ville de La Chaux-de-Fonds montre qu'elle n'a pas peur des projets ambitieux, qu'elle n'a pas peur de se projeter dans l'avenir, l'avenir d'une grande ville qui n'a pas à rougir de la période difficile qu'elle traverse, mais qui assurément en sortira grandie, plus forte et équipée d'une entrée sur la ville dont nous serons fiers et dont nous aurons envie de montrer, pardon, de montrer. Merci de votre attention.

Mme Monique Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous ne pouvons que nous étonner et déplorer l'oubli constaté concernant le réseau d'alimentation en eau. L'inattendu n'est donc pas anticipable, et donc nous comprenons l'augmentation de CHF 100'000.- demandé pour la reconstruction des infrastructures d'évacuation des eaux. Les prévisions de dépenses inférieures sont à souligner, et donc les Verts accepteront les arrêts.

Les propos de notre collègue du POP à propos de TransN sont partagés par les Verts et nous attendons avec impatience, en tant que citoyens de notre ville, la fin des travaux et que chaque usager de cette nouvelle place de la gare puisse mesurer la plus-value ainsi apportée. Je vous remercie.

M. Andy Favre, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a pris connaissance de ce rapport avec attention. En premier lieu, il a été relevé que ce rapport manquait de précision, notamment quant aux raisons qui ont amené à une diminution des coûts. Cependant, n'étant pas présents à la séance de la commission des

infrastructures et énergies, l'administrateur des travaux public a volontiers répondu à nos questions de manière très détaillée et nous l'en remercions.

Au sujet des CHF 250'000.- pour le remplacement des conduites d'eau potable, nous tenons à remercier le Conseil communal pour la franchise dont il a fait preuve en nous présentant comme tel cet oubli. Vous le savez sans doute, les dépassements de budget hérissent le poil de notre parti. Le cas des CHF 100'000.- supplémentaires relatifs aux infrastructures d'évacuation des eaux n'a cependant pas éveillé chez nous un grand mécontentement, dans la mesure où nous sommes tout à fait conscients qu'il est très difficile de prévoir au franc près les coûts de tels travaux, d'autant plus que le dépassement ne se monte qu'à un petit pourcentage du coût total de l'opération.

Concernant les CHF 1'050'000.-, nous pensons que le Conseil communal aurait pu être plus rigoureux quant au calcul des recettes. Au vu de la somme tout de même importante, CHF 700'000.-, nous pensons que ce genre d'erreur n'est pas à prendre à la légère. Cependant, divers efforts ont été faits pour ne pas dépasser le budget total, ce que nous apprécions.

Pour conclure, disons que malgré quelques manquements, le groupe UDC est plutôt satisfait de la gestion financière de ce chantier. Nous accepterons donc ce rapport.

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal souhaite en préambule remercier le Conseil général pour l'accueil globalement favorable réservé à ce rapport. Notre intervention se fait dans une attitude un peu penaude, mais une attitude réjouie.

Un peu penaude, parce qu'effectivement, ça a été relevé, une erreur s'était glissée dans le rapport initial de mars 2012. On avait omis de solliciter un crédit particulier afin d'imputer les travaux concernant les conduites d'eau potable au service des eaux, financés par le prix de l'eau, et nous sommes aujourd'hui obligés d'amener ce correctif.

Un peu penaude également parce que les travaux en sous-structure auront été plus chers que prévus, d'où le deuxième arrêté, qui demande CHF 100'000.- supplémentaires pour les sous-structures. Il s'agit aussi d'expliquer peut-être au Conseil général, cela a été fait en commission des infrastructures, que nous n'avons pas encore un cadastre souterrain bien établi, il est en cours d'élaboration par le service de géomatique et les services techniques. Ainsi, dès le moment où dans cette ville nous soulevons le bitume et nous ouvrons, nous rencontrons toutes sortes de surprises. Pour la petite histoire, sachez que sur la place de la gare, nous avons trouvé nombre de collecteurs dont nous n'avions absolument aucune connaissance. Nous avons trouvé des choses plus étonnantes encore, notamment le socle en béton qui avait permis l'installation de la grue pour

construire Gare 4. Il y est encore, il se trouve toujours là, mais c'était une surprise. Et quelque chose que nous avons eu parce que certains amoureux du patrimoine auraient peut-être voulu conserver ça et mettre cela dans un musée, nous avons retrouvé les rails du tram. Donc voyez qu'on a toutes sortes de surprises, dès le moment où l'on ouvre et ce sont ces surprises qui expliquent l'augmentation des charges par des imprévus de l'ordre de CHF 350'000.-, CHF 250'000.- et CHF 100'000.-.

Nous sommes toutefois réjouis parce que je peux aujourd'hui l'annoncer officiellement, cela a été déjà le cas en commission des infrastructures, d'ailleurs M. Ummel en a dit quelque chose, que dans le pire des cas nous aurons CHF 500'000.- de moins que prévu sur les travaux de la place de la gare, et dans le meilleur des cas, la facture sera diminuée de CHF 1'100'000.- par rapport à ce qui était initialement prévu. Ceci, bien sûr, c'est vrai, M. Ummel, en tenant compte des divers et imprévus et des réserves. Mais par contre, je ne peux pas laisser dire que c'est une évidence, parce qu'il y a des divers et imprévus, qu'on soit dans la plaque. Lorsque vous avez un chantier de près de CHF 18'000'000.- et qu'au bout du compte, parce que chaque fois vous réfléchissez aux solutions les plus efficaces, les meilleurs marchés, les meilleures, vous arrivez à tenir le budget, et mieux que ça, vous arrivez à ne pas utiliser une grande partie des imprévus, à ne pas utiliser les réserves et à présenter une facture qui sera peut-être, on le souhaite, diminuée de près de CHF 1'000'000.-, je crois qu'on peut s'en réjouir, féliciter les gens qui ont travaillé sur le chantier. Je vous enjoins à regarder ce qui se passe dans les autres chantiers partout en Suisse à CHF 18'000'000.- et vous pourrez constater que ça n'est pas quelque chose de très fréquent, en général il y a plutôt un dépassement. Le chantier aura coûté à la ville de La Chaux-de-Fonds, parce qu'il y a des subventions, bien sûr, vous connaissez la mécanique, entre CHF 13'800'000.- et CHF 13'100'000.-, on a encore cette part d'incertitude, dont seulement entre CHF 5'600'000.- et CHF 5'100'000.- à la charge des comptes ordinaires de la ville, et je pense que cela mérite également d'être relevé, puisque bien sûr, si la facture pour la ville est autour de CHF 13'000'000.-, il y a toute une partie de cette facture qui est prise par la taxe d'épuration, par le prix de l'eau, ou qui est financée par la réserve pour les projets d'agglomération et la mobilité.

Nous avons un deuxième motif de réjouissance, sans doute pour lequel les mandataires peuvent également être félicités, tous les partenaires du chantier : c'est que les travaux seront terminés, c'est heureux pour les commerces qui ont beaucoup souffert durant le chantier, avec six mois d'avance. Ça aussi, c'est quelque chose qui n'est pas commun, nous semble-t-il. Une fois n'est pas coutume, à l'inverse de certains groupes, j'aimerais remercier, au nom du Conseil communal, pour l'excellente gestion technique et financière qui a prévalu dans ce projet, l'ingénieur communal et son équipe. L'ingénieur communal a coordonné

tous les mandataires, et je peux vous dire qu'entre la communication, l'agence Troïka, le consortium, l'architecte, etc., ils étaient nombreux et ça a été un très lourd travail. J'aimerais préciser aussi quant au service technique qu'aujourd'hui, plus aucun dossier n'est mandaté, tous les dossiers sont réalisés à l'interne. Chaque fois que vous voyez un chantier en ville, il n'y a pas de mandataire, ce sont les services techniques qui travaillent eux-mêmes sur le chantier. Il y a deux domaines, parce que nous n'avons pas les compétences pour nous en charger au service technique, pour lesquels nous sommes obligés de recourir à des mandataires, c'est lorsqu'il s'agit de ponts ou de murs de soutènement où nous avons besoin de spécialistes qui ont des compétences particulières. Sinon, plus rien aujourd'hui n'est mandaté à l'externe, sauf évidemment sur le chantier de la place de la gare, mais parce que là on est dans un chantier d'une trop grande envergure. Donc j'aimerais remercier parmi les mandataires l'architecte, Jean-Claude Frund, le bureau GVH, et plus particulièrement Cédric Tissot, le consortium, Bieri-Grisoni, Paci, Sota et tous les autres intervenants sur le dossier, de Viteos à Troïka, au SUE, à l'entreprise Buscini, etc.

Dernier motif de se réjouir, c'est l'inauguration le 22 octobre. Evidemment, que faut-il faire quand on est dans une situation financière aussi compliquée que celle de la ville de La Chaux-de-Fonds ? Faut-il inaugurer, faut-il fêter ? Et bien nous avons décidé, avec le Conseil communal, de fêter, parce que c'est un événement majeur pour la ville de La Chaux-de-Fonds. Et la fête qui aura lieu le 22 octobre, j'espère qu'elle sera réussie, j'espère qu'elle sera belle. Vous savez que l'artiste Gerry Hofstetter, qui a éclairé les pyramides, qui a éclairé le Cervin, qui a éclairé le Palais fédéral viendra éclairer la place de la gare. Cette fête est financée pratiquement intégralement grâce à des soutiens privés. Et ça, dans une situation compliquée, c'est quelque chose qui fait plaisir au Conseil communal. Il y a des gens qui croient en notre ville et qui sont prêts à s'investir pour que cette ville puisse aussi fêter.

Nombre de questions ont été posées. D'abord, je ne sais pas si c'était une question où une remarque de la part du PLR en ce qui concerne le parking. Je dois vous dire que je comprends l'irritation du PLR et que malheureusement le Conseil communal n'a, à l'heure actuelle, pas de solution à proposer. Sans doute que le Conseil communal s'était-il avancé un peu trop vite sur cette question-là. La pré-pré-pré-étude pour le parking au sud des voies a été réalisée, on sait que c'est techniquement réalisable, mais on sait aussi que ce sera très cher. Nous n'avons pas le premier franc à mettre dans ce parking au sud des voies. Nous avons fondé la commission de stationnement pour réfléchir à non seulement l'ensemble de la politique de stationnement, mais également à cette problématique. J'encourage le PLR à revenir en commission de stationnement avec éventuellement, s'il y a des idées, des propositions pour qu'on puisse en

discuter. Mais c'est vrai qu'aujourd'hui le Conseil communal n'a malheureusement pas de solution à proposer et nous comprenons votre irritation.

Les Verts et M. Favre évoquent la problématique générale autour de TransN et notamment la problématique du court parcours dans le cadre d'Onde Verte. Effectivement, ça fait longtemps qu'Onde Verte cherche à harmoniser la notion de court parcours sur le territoire cantonal. Jusque là, le Conseil communal a toujours soutenu cette volonté d'harmonisation, ça nous semble tomber sous le sens. Le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds, lorsqu'il a, il y a déjà pas mal de temps, été consulté dans le cadre de la CDC mobilité sur cette question, avait expliqué que pour lui, la solution qui lui semblait la meilleure était en fait d'appliquer le modèle chaux-de-fonnier du court parcours partout où c'était possible sur le territoire cantonal. Effectivement, nous avons appris que ce n'est pas cette solution qu'Onde Verte a retenue, nous le regrettons. Nous partageons absolument tout ce qui a été dit, notamment par M. Favre. J'aimerais dire que nous n'avons pas été consultés, que la CDC mobilité n'a pas été consultée, Transport et mobilité n'a pas été consulté sur cette question-là. On partage et on fera connaître notre position, même si visiblement, ça ne risque pas de changer le prix du beurre.

M. Favre a évoqué également le rythme de la commission pour l'avenir des transports publics urbains. Je dois donner ici une explication. Nous avons dû repousser les dernières séances parce que nous sommes toujours dans l'attente des informations et des chiffres de TransN et de l'Etat. Dans un premier temps, la commission, je crois que M. Favre sera d'accord avec nous, a bien travaillé, a avancé. Aujourd'hui, on y voit plus clair, et en même temps pour que la commission puisse prendre une décision, il s'agit qu'elle puisse savoir ce que l'une ou l'autre solution coûterait à la ville de La Chaux-de-Fonds et qu'elle puisse également savoir si nous renonçons à la réinstallation de lignes de contact pour les trolleybus, quelles sont les améliorations en terme de transport public, de déserte que nous pourrions obtenir. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore la liste de ces améliorations possibles, nous l'avons réclamée à l'Etat et à TransN. Nous n'avons pas non plus les chiffres des gains ou des péjorations potentielles pour notre commune si nous devons choisir l'une ou l'autre solution. On devrait recevoir quelque chose, on a insisté, ça devait arriver à fin octobre, la commission est fixée au mois de novembre sauf erreur, et nous pourrions présenter l'entier du dossier à la commission au mois de novembre pour que la commission puisse faire le débat et ensuite prendre une décision. Nous regrettons ce rythme un peu lent et en même temps il nous apparaît qu'il ne nous est pas imputable.

M. Charles-André Favre, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'ai bien entendu toutes les explications du Conseil communal.

Il n'en demeure pas moins que la situation tarifaire à l'égard de ce qu'on appelle le court parcours est à nos yeux totalement insatisfaisante, je le rappelle. J'entends le Conseil communal nous dire ça, mais je n'ai pas l'impression d'avoir entendu qu'on allait se battre contre cet état de fait pour tenter d'infléchir la situation. C'est complètement irréaliste d'imaginer que quand on veut aller depuis les Tours de l'Est jusqu'au lycée on doive le faire avec deux courts parcours, alors qu'aujourd'hui en 30 minutes vous y arrivez. Si on veut s'aligner sur Neuchâtel, c'est une fois de plus qu'on se fait bouffer par le... hein.

M. Hugues Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je suis très très content d'entendre le Conseil communal qui se réjouit de la situation actuelle. Toutefois, j'aimerais revenir quand même sur le problème du parking de la place de la gare. Ce que j'entends ce soir est pour moi totalement inacceptable.

J'aimerais juste appeler effectivement que, particulièrement pour les deux groupes de droite, il n'y a pas eu que le PLR, la construction d'un parking à proximité de la gare était une condition *sine qua none* pour que le rapport sur le crédit de la transformation de la place de la gare soit accepté. C'est un engagement qui a été pris par le Conseil communal, un engagement ferme. Et là, ce soir, on vient de nous dire "*Oh, mais écoutez non, on a regardé, on a pas réussi, ça ne joue pas...*", il y a quelque chose qui ne joue pas là, effectivement, et ce n'est pas acceptable, ce n'est pas tolérable. Et j'aimerais quand même que le Conseil communal s'attèle sur cette problématique qui, pour moi, est une problématique grave. On sera probablement la seule gare de Suisse pour ne pas dire d'Europe à ne pas avoir de parking à proximité. C'est quelque chose qu'on ne peut pas accepter. Merci.

M. Claude-André Moser, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. C'est vrai que nous sommes très frustrés au niveau du PLR. On a parlé tout à l'heure de la commission ad hoc, on n'a pas eu le temps d'en parler, elle a été dissoute. J'espère que prochainement, à la nouvelle commission, on parlera et qu'on pourra approfondir ce problème qui nous préoccupe beaucoup.

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Simplement pour répondre à M. Favre. Non, nous allons faire tout ce que nous pouvons. En même temps, nous avons très peu de leviers d'action et c'est vrai que sur cette question-là, nous nous trouvons un peu seuls. C'est-à-dire que si toutes les communes neuchâteloises partageaient notre avis, ce serait quelque chose de plus facile. Mais dès le moment où la ville de Neuchâtel fonctionne déjà avec ce système et que d'ailleurs, en ville de Neuchâtel, on

trouve que le système n'est pas excellent, mais n'est pas une catastrophe non plus, c'est un petit peu plus difficile de faire bouger les fronts. Nous nous y employons, mais effectivement j'ai le sentiment que dans ce combat-là, je vous le dis franchement, ça va être compliqué.

Pour le parking, encore une fois, j'entends l'irritation et vous conviendrez avec moi que si dans une des prochaines sessions, je vous propose un crédit d'étude de CHF 1'000'000.- pour réaliser l'étude qui débouchera ensuite sur une demande de crédit de CHF 10'000'000.- à CHF 15'000'000.- vraiment au bas mot pour réaliser un parking, je pense qu'aujourd'hui, dans la situation que nous connaissons, et je comprends votre irritation, on aura tous malheureusement perdu du temps et de l'énergie et si le crédit d'étude est voté, on aura aussi perdu des moyens financiers. Cela ne signifie pas qu'il ne s'agira pas d'y revenir, on se souvient de cet engagement. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, on partage les préoccupations, parce qu'avoir un parking de grande capacité au centre de la ville vers la gare permettrait aussi de générer, dans une politique de stationnement plus rationnelle, des améliorations qui seraient conséquentes afin de limiter les voitures qui tournent en ville pour chercher des places de parc, etc. Donc on peut rejoindre les objectifs qui sont les vôtres, mais en toute objectivité, le moment que nous connaissons, difficile, ne nous permet pas d'aller immédiatement de l'avant.

M. Hugues Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'entends bien. Et à l'heure actuelle et à l'aune de la situation qui est la nôtre, c'est inimaginable. Maintenant, là où je trouve inacceptable, c'est que jusqu'à présent, c'est-à-dire dans les années qui se sont passées pendant qu'on a mené ce travail qui était la rénovation de la place de la gare, le chantier, si j'ose dire, du parking a été laissé de côté complètement. Et ça, ce n'est pas normal. On a trouvé des moyens pour dégager CHF 5'000'000.- pour une passerelle qui n'en valait que CHF 2'000'000.-. On a trouvé des moyens pour acheter un appartement à CHF 500'000.- qui ne sert à rien et à personne. Je trouve dommage que dans ce cas-là, on n'ait pas fait l'effort de chercher une solution pour ce parking. Merci.

M. Christophe Ummel, PLR : Bien sûr que si la non-réalisation de ce parking était due aux difficultés financières qu'on connaît et qui sont apparues ces derniers temps, on n'en aurait même pas parlé ce soir, pour le PLR. La réalité est que nous avons conditionné notre adhésion à ce projet de place à ce que le concept d'un parking avance aussi, et on a vraiment l'impression que le Conseil communal s'est dit : *"Il faut obtenir cette place, mais on ne veut pas franchement un parking. Mais on va leur dire qu'on va en faire un, comme ça ils vont accepter."* Et on a vraiment l'impression d'avoir été trompés, indépendamment du fait que nous

sommes aujourd'hui dans des difficultés financières et qu'évidemment qu'on aurait aussi bien sûr renoncé à un crédit d'étude, un crédit de construction dans le contexte qui est le nôtre aujourd'hui. C'est bien clair.

M. Charles-André Favre, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Une dernière fois, juste pour faire état de mon sentiment, un curieux sentiment. Recevoir, dans la même semaine, la plaquette, louangeuse, il est vrai, au niveau du nouveau quartier Le Corbusier, qui le décrit avec force renseignements et se faire traiter comme ça par un partenaire qui s'appelle TransN, je ne trouve pas ça très rigolo.

Les arrêtés n° 1, n° 2 et n° 3 sont acceptés par 32 voix sans opposition.

Interpellation urgente

Pour être sûr qu'il n'y aura pas d'inégalités de traitement ...

Un directeur d'école a posé sa démission pour le 31 décembre 2015. le Conseil communal vient de lancer un appel d'offre pour son remplacement rapide.

Si nous n'étions pas dans une situation particulière, rien de très surprenant dans cette information.

Mais, à l'heure où tous les services de l'administration communale se voient imposer un délai de carence pour toute nouvelle embauche, où chaque chef de service s'inquiète de savoir comment fournir les prestations demandées avec peut-être une dotation diminuée, où chaque collaborateur se demande s'il n'aura pas plus de travail pour compenser un manque de personnel, cette nouvelle laisse se propager l'amère impression qu'à la commune, certains peuvent encore profiter d'avantages et de privilèges iniques.

Le groupe UDC demande donc au Conseil communal de présenter sans délai des explications à même de tranquilliser les employés de tous les services de l'administration quant aux craintes d'inégalités de traitement en fonction des dicastères ou des services. De même, il recommande d'établir des règles claires et parfaitement transparentes en matière de délai de carence et de renouvellement, ou de non-renouvellement de poste.

Hughes Chantraine, Marc Arlettaz, Daniel Nussbaumer, Frédéric Hainard

Mme Celia Clerc, Présidente : L'urgence a été acceptée lors de notre dernière séance, nous pouvons donc passer directement au développement sur le fond.

M. Hugues Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Comme annoncé la dernière fois, l'interpellation en elle-même semble suffisamment claire et détaillée pour qu'elle ne nécessite pas un développement plus avant.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour répondre à l'interpellation de l'UDC, le Conseil communal souhaite rassurer tous les interpellateurs, les conseillers généraux et l'ensemble du personnel de notre administration. Il n'y a pas d'inégalité de traitement du personnel en fonction des dicastères ou du service dans lequel il travaille.

Aujourd'hui, la situation financière de la ville est tellement compliquée que tout remplacement d'une personne passe par le Conseil communal, qui réfléchit à l'opportunité de remplacer ou non le collaborateur, à instaurer un délai de carence, ou à réorganiser le service. Il n'y a pas de privilège, mais une appréciation du Conseil communal de cas en cas. A l'heure actuelle, nous envisageons davantage de suppression de postes quand nos collaborateurs nous quittent que des délais de carence.

Dans votre interpellation, vous nous demandez d'instaurer des règles claires. Nous devons vous répondre que cela n'est pas possible. Nous devons gérer des postes de travail qui souvent ne se ressemblent pas du tout. Dès lors, pour chaque cas, il y a une discussion avec le chef du service, ensuite une note remonte au Conseil communal qui prendra une décision après en avoir débattu ensemble. Dès lors, si vous pensez que nous ne fonctionnons pas ainsi, il serait peut-être plus judicieux de nous dire exactement à quoi vous pensez, tout en vous rappelant que la gestion du personnel est de la responsabilité du Conseil communal. J'espère ainsi avoir rassuré tout le monde et vous avoir convaincu que nous n'agissons pas à la légère. Je vous remercie.

Mme Celia Clerc, Présidente : Je vous remercie. L'interpellateur souhaite-t-il s'exprimer sur sa satisfaction ?

M. Hugues Chantraine, UDC : Oui, Madame la Présidente. Je crois que l'interpellateur est relativement satisfait. C'est vrai qu'à voir les annonces qui paraissent quand même plus ou moins régulièrement dans la presse, on a le sentiment qu'il y a des postes qui sont remplacés plus vite que d'autres. Alors il y a une certaine évidence technique à ça, mais d'un autre côté, c'est vrai qu'un certain nombre de personnes peuvent se poser des questions et qui s'interrogent, et c'est bien d'avoir une réponse claire de la part du Conseil communal.

Projet résolution urgent "Classes jeunes en transition JET"

(texte au début du présent procès-verbal)

M. Oguzhan Can, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'urgence de la résolution que nous vous soumettons ce soir porte sur une situation qui ne peut plus durer. En effet, les classes JET sont saturées et le nombre de jeunes en attente est à notre sens déjà trop élevé. Le fait de ne pas intervenir rapidement ne ferait qu'aggraver la situation, c'est pourquoi nous jugeons opportun de traiter de la question aujourd'hui. Je vous remercie de votre attention.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale, Instruction publique, santé, affaires sociales : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En ce qui concerne le Conseil communal, l'urgence est acceptée.

M. Oguzhan Can, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Dans le but de faciliter l'intégration socio-culturelle et professionnelle de jeunes non-francophones, une structure existe depuis quelques années, soit les classes jeunes en transition, plus communément appelées classes JET.

C'est donc le CIFOM et le CPLN qui gèrent quatre classes au total, respectivement deux à La Chaux-de-Fonds et deux à Neuchâtel. Ces derniers donnent accès à deux voies de formation, avec chacune 18 élèves. La première, appelée JET B, offre des cours de base pour jeunes gens sans connaissance en français. La seconde, nommée JET 2, permet de suivre des cours de préparation à l'entrée en formation professionnelle pour jeunes gens non francophones bénéficiant de connaissances suffisantes en français. Autrement dit, seuls 36 jeunes de 16 à 20 ans peuvent aujourd'hui bénéficier de ce soutien direct du CIFOM pour toute la région des Montagnes neuchâteloises. Or, depuis deux ans, le nombre de demandes a explosé, donnant lieu à une liste d'attente qui compte aujourd'hui pas moins d'une trentaine de jeunes, 48 avant les vacances.

Ceux-ci, dans l'attente qu'une place se libère, se voient alors proposer une première alternative, le Centre de formation neuchâtelois pour adultes, autrement dit le CEFNA, qui propose seulement deux cours de quatre demi-journées, uniquement à La Chaux-de-Fonds, étant donné qu'il n'existe aucune offre sur Neuchâtel. 22 élèves sont au bénéfice de cette classe pré-JET, autant dire que là aussi, la classe est pleine. Pleine, car il faut être conscient que surcharger les classes n'est pas une solution, dans la mesure où les élèves qui les fréquentent sont d'horizons très divers.

Dès lors, si aucune des deux autres structures ne peuvent répondre favorablement, une dernière alternative se profile. Le COSM, dont, précisons-le, les prérogatives diffèrent quelque peu de celles des classes JET.

Le constat que nous dressons est inquiétant, puisque les jeunes non-francophones de plus de 16 ans qui arrivent dans notre canton, avec un regroupement familial par exemple, disposent d'une infrastructure limitée pour les accompagner dans le processus d'intégration, alors que la réussite de ce dernier repose, à notre sens, sur deux éléments indispensables et indissociables, soit la langue et l'emploi. Or, il est difficile d'imaginer trouver de l'emploi sans connaître le français.

De plus, dans la configuration actuelle, ces jeunes se retrouvent à attendre sur des listes et sont renvoyés d'une institution à une autre, sans la garantie de pouvoir être pris en charge un jour, ce d'autant plus que la tranche d'âge se limite de 16 à 20 ans, un problème supplémentaire lorsqu'on s' imagine que tous les jeunes concernés n'ont pas forcément 16 ans à leur arrivée, d'où le risque de voir certains d'entre eux dépasser l'âge de 20 ans, puis de se retrouver sans emploi et sans aucune notion de français. Sur ce point, il apparaît évident qu'aucun d'entre nous ne souhaiterait aboutir à ce résultat. En ce sens, nous estimons que l'investissement auquel devrait consentir notre canton favoriserait à la réinsertion personnelle et surtout professionnelle de ces jeunes.

Par ailleurs, nous pensons qu'à l'avenir, il est fort probable que la Suisse ne soit pas en reste de l'Europe face au flux migratoire actuel. Dès lors, il nous semble nécessaire de tenir compte également de cette éventualité, de l'évaluer et d'agir en conséquence.

En l'état, cette situation ne peut donc plus durer. C'est pourquoi nous sollicitons le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds afin qu'il puisse prendre en considération cet état de fait et exhorter le Conseil d'Etat neuchâtelois à entreprendre les mesures nécessaires pour ouvrir de nouvelles classes JET ou de repenser la structure actuelle et ainsi répondre à une demande qui ne cesse de croître. Je vous remercie de votre attention.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale, Instruction publique, santé, affaires sociales : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal adhère en tous points à ce projet de résolution. Je pense qu'aucune virgule ne pourrait être enlevée au niveau du texte et nous vous remercions.

C'est vrai que les classes JET en transition sont des voies de formation extrêmement importantes, qui sont proposées à des élèves non francophones, ont pour but de faciliter leur intégration tant socio-culturelle que professionnelle. Il va de soi que ces deux notions sont extrêmement importantes pour le Conseil communal. Nous sommes très soucieux de

pouvoir faire quelque chose pour l'avenir de ces jeunes personnes. Il s'agit également, comme vous l'avez dit justement dans votre résolution, d'anticiper l'éventuel flux migratoire qui va probablement arriver aussi dans notre canton.

Aussi, le Conseil communal va bien évidemment prendre langue avec le Conseil d'Etat. Pour cela, j'aurais peut-être besoin, si la personne concernée est disponible, d'avoir plus d'informations sur le dossier pour pouvoir, au niveau du courrier que le Conseil communal va adresser au Conseil d'Etat, peaufiner quelques détails pour que la lettre puisse être percutante et éventuellement prendre rendez-vous directement avec la conseillère d'Etat en charge de l'instruction publique.

M. Hugues Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'aimerais simplement vous dire que le groupe UDC, qui a toujours été sensible au problème de l'immigration et particulièrement à l'intégration des étrangers dans notre pays est extrêmement sensible aussi à cette résolution et la soutiendra à l'unanimité.

Le projet de résolution est accepté par 32 voix sans opposition.

Motion

Vers un Parlement sans papier

Les conseillers généraux et les membres de certaines commissions sont inondés par de nombreux dossiers papier qui pourraient, à notre sens, tout à fait être accessibles dans un format informatique. Nous comprenons néanmoins que certaines personnes préfèrent la visibilité qu'offre la version papier et ces derniers doivent pouvoir continuer d'avoir le choix.

C'est ainsi que nous demandons au Conseil communal qu'il étudie la possibilité de proposer aux conseillers généraux qui le souhaitent d'obtenir les rapports sous le format qu'ils désirent, voire qu'ils les y incitent, comme cela se fait déjà au Grand Conseil.

Notre collectivité économiserait ainsi une quantité non-négligeable de papier, d'encre et d'argent et cela permettrait de se mettre un peu en adéquation avec les objectifs environnementaux "ambitieux" des lignes directrices 2030.

Julien Gressot, Sarah Blum, Charles-André Favre

Mme Sarah Blum, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En l'absence du premier signataire, c'est moi qui vais me charger de présenter brièvement cette motion, l'essentiel étant déjà exposé, sur papier.

Comme le texte l'indique, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de favoriser le format informatique plutôt que les

dossiers papier. Nous avons en effet l'impression que nous pourrions largement améliorer le bilan écologique et que cette formule soulagerait un bon nombre d'entre nous quant à l'organisation des dossiers. Il est regrettable aussi, on aimerait le noter ce soir, que les objets urgents qu'on reçoit au Conseil général ne soient plus présentés sous forme recto-verso, ce qui nous ferait gagner quelques pages.

Nous comprenons bien que la situation financière de la ville ne permette pas d'être trop ambitieux en ce qui concerne par exemple l'achat de tablettes et autres outils électroniques, informatiques aux conseillers généraux, ce n'est pas la question. Il s'agirait plutôt d'élaborer une alternative réfléchie, pratique et organisée afin de favoriser l'accès informatique en général. Il faudrait quelque chose qui irait un peu plus loin que juste faire signer une liste aux conseillers généraux intéressés par l'idée, pourquoi pas développer une application ou un accès privé aux documents à travers un site.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée ici pour demander que le délai de dix jours entre la mise en ligne des documents du Conseil général et les séances soit respecté. Même s'ils se trouvent sur le site de la ville le plus souvent, il arrive quand même parfois qu'ils n'y soient pas, ce qui ne facilite pas les préparations de groupe. Merci de votre attention.

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal acceptera la motion mais souhaiterait dans l'idéal que cette motion soit transformée en résolution, cela éviterait au Conseil communal de rédiger un rapport, même recto-verso, à ce sujet, et de noircir de nombreuses pages.

Par ailleurs, pour être franc, le Conseil communal ne voit pas très bien ce qu'il pourrait étudier. Cela dit, pour passer au parlement sans papier, le Conseil communal n'a à notre sens presque rien à faire, dans la mesure où les rapports soumis au Conseil général sont toujours mis en ligne sur le site Internet de la ville, cela a été rappelé. Dans notre esprit, l'action de la ville se limitera donc à faire circuler une liste d'inscription pour que chacun et chacune d'entre vous puissiez indiquer si vous souhaitez participer activement au parlement sans papier, encore recevoir les documents papier ou ne plus recevoir les documents papier. Et puis on pourrait également imaginer qu'un courriel soit envoyé aux conseillers généraux dès le moment où un objet est mis en ligne. Dans notre esprit, c'est de cette manière-là qu'on interpréterait ce qui est demandé.

Mme Sarah Blum, POP : D'accord, mais le problème, c'est qu'en ce moment, les documents ne se trouvent pas quand on fait nos préparations de groupe sur le site. Moi je les reçois par papier, donc ce sont mes camarades qui n'ont pas accès à ces versions papier, et les commissions

aussi qui nous le disent, donc il faudrait vraiment qu'on trouve un moyen pour améliorer ça et peut-être qu'on reçoive un e-mail ou quelque chose qui nous indique que les documents se trouvent en ligne.

M. Michael Othenin-Girard, PS : Sauf erreur, je m'étais aussi posé la question il n'y a pas longtemps pour des documents de commission qui arrivaient sous l'enveloppe papier, sur lesquels j'avais un petit peu de mal à mettre la main, ça m'arrange des fois de pouvoir me connecter sur le site pour les retrouver. C'est vrai qu'au niveau des délais, il ne faut pas oublier que pour les commissions, les documents aussi pourraient être greffés de cette manière-là. On est pas mal à utiliser des surfaces tactiles, etc., ça pourrait être intéressant. Elargissez peut-être, il n'y a pas que le Conseil général, mais l'ensemble des commissions. Merci.

M. René Curty, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR a examiné avec attention la motion et s'est posé les questions suivantes. Qu'est-ce qu'un parlement sans papier ? Cela veut-il dire que nous imprimerons nous-même, malgré tout, une grande partie de ce que nous recevons par voie électronique ? Ou cela veut-il dire que nous devons tous avoir notre tablette connectable chaque fois que nous sommes au Conseil général ou en commission ? Dans ce dernier cas, les tablettes sont-elles vraiment plus durables, ou à la mode que le papier ?

En outre, il nous semble que dans l'état actuel des choses, un simple coup de fil à la chancellerie (enfin, ce n'est peut-être pas aussi simple que ça) suffirait au conseiller ou à la conseillère générale qui ne veut plus recevoir les documents sur papier pour que l'affaire soit réglée. Chacun a donc déjà maintenant l'occasion de devenir un parlementaire sans papier s'il le désire. Cette motion est donc parfaitement inutile, mais peut-être que les motionnaires s'attendent à ce que la commune offre une tablette ou un remboursement de frais à la personne qui n'imprime plus de papier. Si tel est le cas, au lieu d'être inutile, la motion devient carrément risible. Je vous remercie.

M. Marc Oltramare, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Même en essayant de trouver un point négatif à cette motion "par rivalité" de ne pas y avoir pensé avant, le NPL, par mes mots, ne peut qu'encourager toutes les démarches allant dans ce sens. La seule proposition complémentaire pourrait être la mise à disposition d'une tablette tactile, par exemple aux membres n'en ayant pas encore. Nous sommes entièrement favorables à cette motion du POP et nous la soutenons. Merci.

M. Adrien Stuedler, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous ne pouvons que souscrire à cette motion qui,

premièrement, fera économiser de l'argent à notre commune, qui en manque cruellement. Je ne parle même pas ici d'un hypothétique parking.

Deuxièmement, le fait que dans cette motion le libre choix soit laissé aux conseillers généraux qui désireraient rester à la version papier est préservé.

Troisièmement, le côté écologique lié à l'économie de papier qui en résultera ne peut être que bénéfique de tout point de vue. Finalement, nous souscrivons à la proposition du Conseil communal de la transformer en résolution.

Vous l'aurez donc compris, le groupe UDC acceptera cette motion.

M. Karim Boukhris, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'interviens en mon nom propre. Je m'oppose un petit peu à ce que qu'on se fasse l'économie d'une réflexion sur cette motion en la transformant en résolution, en disant *"On remplit une liste et ceux qui ne veulent plus de papier ne recevront plus de papier, c'est leur choix et c'est très bien comme ça."* Je pense que, même sans mettre d'incitation avec des mises à disposition de tablettes tactiles ou d'impression facilitée, un minimum de réflexion sur la mise en place de ce genre de mesure n'est pas inutile. Donc je préférerais personnellement qu'on reste à l'état d'une motion, où on cadre la chose, qu'est-ce qu'on fait, qu'est-ce qu'on propose. Ceux qui ne le reçoivent pas, est-ce qu'on reçoit quand même sur papier les budgets, parce que les 300 pages d'un budget, sur une tablette ou un ordinateur même avec un écran large, c'est assez pénible. Qu'est-ce qu'on propose si tout à coup, les commissaires ou conseillers généraux ont besoin du format papier pour un dossier particulier ? Est-ce qu'on peut mettre à disposition une imprimante ? Non pas une impression gratuite, mais tout à coup, si on le désire, pouvoir aller faire imprimer quelque chose pour un cas particulier. Un minimum de réflexion sur la mise en place de cette mesure me paraît tout de même assez nécessaire. Merci.

M. Marc Arlettaz, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour emboîter le pas à mon préopinant, au niveau des réflexions, on a évoqué les tablettes et d'autres types de matériel. Je pense que ça nécessiterait quelques réflexions sur l'organisation de cette salle. A moins de quelques petites tablettes, j'imagine mal 41 conseillers généraux venir tous avec leurs ordinateurs, sachant qu'on n'a même pas véritablement de prises dans cette salle. Donc si effectivement, comme ça a été dit par M. Curty, c'est un parlement sans papier où chacun imprime ses feuilles chez lui parce qu'on n'a pas la place de faire autrement, ce ne sera pas le but visé qu'on atteindra. Je vous remercie.

M. Marc Oltramare, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Par rapport au papier, la recherche est facilitée avec la tablette. Suivant le programme où on avale le fichier, on met quelques mots de recherche et ça facilite. Personnellement, c'est déjà comme ça que je fonctionne avec cela, et quelques fois je serais perdu sans avoir ces possibilités de recherche, je serais perdu dans les archives et digéré par le papier. Merci.

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je n'avais pas véritablement demandé la parole, mais puisque vous me la donnez, je la prends.

Nous allons être attentifs aux remarques de Mme Blum. Il s'agit simplement que les rapports sont envoyés en courrier A le jeudi et sont mis systématiquement en ligne le vendredi, sauf quand Mme Emery est en vacances. Sinon, c'est systématique et elle est rarement en vacances.

A part ça, on a déjà fait des enquêtes, la chancellerie a déjà posé la question aux conseillers généraux. Une indication, parce qu'on peut interpréter ce que je vais vous dire des deux côtés, en disant qu'il faut foncer dans cette voie là ou qu'il faut qu'on soit un petit peu plus réticents. Globalement, chaque fois qu'il y a eu une enquête, la moitié des conseillers généraux ont dit "*Non, non, surtout pas, nous on veut continuer à recevoir les documents papier*". Ce qu'on comprend, cela a été évoqué pour le budget, pour les comptes. C'est vrai que c'est quand même aussi agréable de pouvoir annoter, etc. Donc je nous vois mal commencer, M. Arlettaz, à faire des grands travaux dans cette salle et à engendrer des frais pour réaliser ces travaux-là. Je nous vois mal offrir la possibilité d'avoir des tablettes, sauf pour la gorge, aux différents conseillers généraux. Je n'ai pas bien compris, M. Bouhkris, vous aimeriez un parlement sans papier mais une possibilité d'impression facilitée... Mais si vous voulez, on peut réfléchir.

La motion est acceptée par 18 voix contre 8.

Mme Celia Clerc, Présidente : Nous allons en rester là, si ça va pour vous. Avant de lever la séance, je vais juste vous signaler que j'ai reçu un courrier dans la soirée. Il s'agit de la démission du Conseil général de M. Hugues Chantraine. Je vous fais lecture de sa lettre.

Madame la Présidente, chère Celia. Par la présente, j'ai le triste regret de vous soumettre ma démission du Conseil général. Ayant entamé maintenant ma deuxième année de législature communale, j'arrive gentiment à saturation. En effet, cumulant les mandats de conseiller

général en ville et de député au Grand Conseil, la charge est très prenante, tant en énergie qu'en temps et en disponibilité.

Avec cette ultime séance du Conseil général, ce 24 septembre 2015, je mets un terme à une carrière politique certes modeste, mais où j'espère avoir pu amener quelque chose à notre collectivité. Ayant toujours eu conscience des limites de notre système législatif, je voulais simplement apporter ma petite pierre à l'édifice.

Je vous quitte donc, et c'est au beau milieu d'une situation qui n'est pas des plus réjouissantes. Pourtant, je conserve une confiance intacte dans la capacité de notre ville si particulière, résolue à se sortir des tracasseries les plus importants. Si chacun garde en mémoire que notre communauté n'a pas, à l'instar de notre belle planète, des ressources illimitées et qu'il faut donc bien les mesurer, je pense que l'on pourra s'en sortir la tête haute.

A ce stade de ma vie, il m'apparaît qu'il est l'heure que je m'occupe aussi de moi, ayant fait le constat navrant que durant cette décennie d'activité politique, je m'étais quelque peu oublié moi-même. Je vous souhaite de prendre, malgré mon absence, de bonnes décisions, sous le sceau de la prudence et de l'économie.

Avec mes plus cordiales et sincères salutations, Hugues Chantraine.

APPLAUDISSEMENTS

Mme Celia Clerc, Présidente : Je lève à présent la séance et vous souhaite une bonne fin de soirée.

Séance levée à 21h30

La présidente :
Celia Clerc

La secrétaire :
Maria Belo

La secrétaire-rédactrice
Anais Brand